



Comité économique et social européen

REX/222

**"Le soutien aux jeunes
dans les pays partenaires
méditerranéens"**

Bruxelles, le 6 septembre 2006

RAPPORT D'INFORMATION

de la section spécialisée "Relations extérieures"

sur

"Les soutiens à apporter aux jeunes dans le cadre de la politique européenne de voisinage sur les plans économique, éducatif, social et culturel, en particulier par la promotion d'échanges et d'initiatives conjoints Union européenne – Pays partenaires méditerranéens"

Rapporteur: **M. CALLEJA**

Groupe d'étude

"Le soutien aux jeunes dans les
pays partenaires méditerranéens"

Présidente: Mme CASSINA

Rapporteur: M. CALLEJA

Membres: Mme BATUT
Mme DRBALOVÁ
Mme LOPEZ ALMENDÁRIZ
Mme PÄÄRENDSON
M. JASINSKI
M. PIETTE
M. BOUIS
M. CABRA DE LUNA (art 62 de M. NILSSON)
M. CONFALONIERI
M. CZAJKOWSKI

Expert: M. BUTTIGIEG

Le 19 janvier 2006, le Comité économique et social européen a décidé, en vertu de l'article 31 de son règlement intérieur, de charger sa section spécialisée "Relations extérieures" d'élaborer un rapport d'information sur:

"Les soutiens à apporter aux jeunes dans le cadre de la politique européenne de voisinage sur les plans économique, éducatif, social et culturel, en particulier par la promotion d'échanges et d'initiatives conjoints Union européenne – Pays partenaires méditerranéens".

Les travaux préparatoires ont été effectués par les membres et les experts, en coopération avec le rapporteur et les groupes.

Le groupe d'étude s'est réuni à trois reprises:

le 21 mars 2006

le 19 mai 2006

le 21 juin 2006

Le 5 septembre 2006, la section a adopté le rapport d'information à l'unanimité.

*

* *

1. Conclusions et recommandations

- 1.1 **Priorité politique.** Le CESE demande aux autorités Euromed et aux gouvernements des Pays Partenaires Méditerranéens (PPM) de donner le statut de priorité à l'éducation et à l'intégration des jeunes dans la vie économique et sociale.
- 1.2 **Consultation.** Le CESE en appelle aux autorités Euromed ainsi qu'aux gouvernements des PPM pour que les unes et les autres instituent une politique de consultation avec les partenaires sociaux, la société civile, et particulièrement les organisations de jeunesse lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre des plans d'action nationaux dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV).
- 1.3 **Participation.** En outre, il conviendrait que les PPM consultent la société civile, et particulièrement les organisations de jeunesse, à toutes les étapes des réformes, de l'élaboration des programmes et de la mise en oeuvre des politiques lorsque cette mise en oeuvre a des conséquences pour les jeunes.
- 1.4 **Visibilité.** Il conviendrait de déployer des efforts renouvelés pour améliorer et pour coordonner la visibilité des possibilités qui s'offrent aux jeunes dans le cadre de la politique européenne de voisinage.

- 1.5 **Programmes.** Tous les programmes et toutes les initiatives devraient viser à responsabiliser les jeunes pour les amener à jouer un rôle actif dans la société et à assumer des responsabilités personnelles, de manière à surmonter l'exclusion sociale. Ces programmes devraient faire partie d'un processus d'apprentissage tout au long de la vie. Il conviendrait de mettre en place des mécanismes transparents pour assurer le suivi de l'élaboration et de l'exécution de ces programmes.
- 1.6 **Renforcement des capacités.** Il conviendrait que les gouvernements aident les ONG de jeunesse de leurs pays respectifs à s'organiser de manière plus efficace, et en particulier à créer une fédération nationale de leurs organisations, qui soit capable de jouer le rôle d'interlocuteur au nom des jeunes, au niveau national dans le cadre d'un dialogue structuré. Il faudrait veiller à ne pas porter atteinte à l'autonomie de ces organisations représentatives. Il conviendrait de continuer à soutenir la Plate-forme Jeunesse Euromed dans les efforts qu'elle mène pour développer plus avant ses fonctions de mise en réseau.
- 1.7 **Création d'emplois.** En raison des niveaux très élevés de chômage des jeunes, il conviendrait que tous les pays veillent à créer un environnement favorable aux entreprises, et ce par les moyens suivants:
- en encourageant les jeunes (et notamment les jeunes filles) à faire la démonstration de leurs talents et à créer leur propre entreprise au niveau local, par la mise à disposition d'instruments appropriés, tels que des micro-crédits et des garanties mutuelles, etc.;
 - en favorisant les flux entrants d'investissements directs étrangers, susceptibles de créer les emplois dont les jeunes ont besoin;
 - en mettant en place des garanties des investissements, des dispositifs fiscaux, des systèmes bancaires fiables qui fonctionnent dans des conditions conformes aux normes internationales, des juridictions fiables et indépendantes, et un système équitable de sécurité sociale.
- 1.8 **Soutien aux jeunes entrepreneurs.** Il conviendrait d'encourager l'esprit d'entreprise dès le plus jeune âge. Cela peut se faire par les moyens suivants:
- en introduisant l'esprit d'entreprise dans les programmes scolaires;
 - en apportant le même encouragement et l'assistance aux jeunes entrepreneurs pour leur permettre de montrer leurs talents et de créer des entreprises à partir d'idées commerciales saines;
 - en fournissant aux jeunes entrepreneurs des facilités pour développer leurs activités; et
 - en offrant des régimes incitatifs, une assistance technique, des formations spécialisées, des possibilités de microcrédits, des garanties mutuelles et des capitaux de démarrage et des capitaux à risque.

- 1.9 **Coopération dans les domaines de l'éducation et de la culture.** Il est recommandé que l'UE et les PPM collaborent encore davantage dans les domaines de l'éducation et de la culture par les moyens suivants:
- en organisant de révisions conjointes des programmes scolaires, de manière à inclure une dimension Euromed dans les cours de géographie, d'histoire, d'instruction civique et dans les enseignements culturels;
 - en élaborant des normes de connaissances et en assurant la reconnaissance mutuelle des qualifications, des aptitudes et des compétences;
 - en renforçant les régimes d'apprentissage formel/non formel et de formation permanente;
 - en favorisant une meilleure compréhension et une plus grande tolérance de la diversité des cultures et des religions, dans l'esprit des valeurs démocratiques universelles, tout particulièrement par des échanges de jeunes et des activités de jumelage;
 - en encourageant les jeunes citoyens à être fiers de leur patrimoine et de leur environnement euroméditerranéens, à l'apprécier et à avoir la détermination de faire de cette région un espace de paix, de stabilité et de prospérité;
 - en accordant à la formation professionnelle l'importance qu'elle mérite; et
 - en veillant à ce que les possibilités offertes par la fondation Anna Lindh soient accessibles au plus grand nombre possible.
- 1.10 **Égalité entre les femmes et les hommes.** Il conviendrait de déployer tous les efforts possibles pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en tant qu'objectif central de la PEV et du partenariat Euromed, notamment par l'encouragement aux organisations et aux réseaux de femmes. Il conviendrait d'encourager la participation et la prise de responsabilité à part égale des femmes et des hommes dans tous les projets comportant des financements de l'UE dans le cadre du plan d'action de la PEV. Le CESE soutient les initiatives de feuille de route de la Commission européenne en vue de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes dans la région par des consultations avec la société civile et l'organisation d'une conférence ministérielle Euromed chargée d'adopter un plan d'action.
- 1.11 **Visas.** Il y a lieu d'agir davantage pour résoudre les problèmes liés aux visas d'entrée pour les jeunes qui participent dans des conditions régulières à des projets financés par l'UE et pour faire disparaître la nécessité de garanties bancaires qui aboutissent à des discriminations.
- 1.12 **L'influence des organes d'information (médias) sur le développement des jeunes.** Les PPM devrait donner aux organes d'information davantage de latitude pour faire connaître des points de vue nouveaux et pour promouvoir une mentalité plus positive chez les jeunes. Les gouvernements des PPM devraient utiliser cela pour contribuer à faire progresser dans la bonne direction l'évolution de l'économie et de la société et pour promouvoir la tolérance et l'amitié entre les PPM et l'UE.
- 1.13 **Délinquance juvénile et prévention de la criminalité.** Il faudrait que les gouvernements s'attaquent aux causes de la délinquance juvénile avant que celles-ci ne provoquent des situations incontrôlables constituant une menace pour l'ordre public.

- 1.14 Il conviendrait d'associer la société civile à la mise en évidence des causes qui expliquent le recrutement de jeunes au service de la criminalité mondiale et de la violence terroriste, ce qui permettrait à la société civile de participer à une amélioration de la situation. **Activités sportives.** Il conviendrait d'encourager les jeunes à participer à des activités sportives en tant que moyen de promouvoir l'amitié et la compréhension, un mode de vie sain, un état d'esprit raisonnable et le rejet d'habitudes déplorables.

2. Contexte du rapport

- 2.1 Le Sommet euroméditerranéen des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires, qui s'est tenu à Amman, en Jordanie, les 20 et 21 novembre 2005, a décidé, entre autres, que l'un des sujets qui seraient examinés lors du prochain Sommet, en Slovénie, serait le soutien à apporter aux jeunes, à l'avenir, dans les domaines économique, éducatif, social et culturel, dans le cadre de la Politique européenne de voisinage, notamment en favorisant les échanges et les initiatives conjointes entre l'UE et les pays partenaires méditerranéens.

Cette décision a été motivée par l'importance des problèmes concernant la jeunesse dans la plupart des pays partenaires Euromed, pays dans lesquels les jeunes représentent une très forte proportion de la population.

- 2.2 Le CESE s'est engagé à faire élaborer, sous sa direction, un rapport sur ce sujet, en coopération avec le Conseil national italien de l'économie et du travail, le Conseil maltais du développement économique et social, le Conseil économique et social français, le Conseil national économique et social algérien, le Conseil économique et social de Tunisie et le CES palestinien.
- 2.3 Le CESE a abordé l'exécution du mandat que lui a confié le Sommet d'Amman en analysant et en évaluant ce qui a été réalisé jusqu'à présent dans les différents programmes relevant de MEDA, programmes qui s'adressent expressément aux jeunes. Il est aussi parvenu à certaines conclusions à propos de ce qu'il y a lieu de faire dans l'intérêt de la jeunesse. En conséquence, le CESE présente des recommandations qui s'inscrivent dans la ligne des nouveaux programmes pour la jeunesse prévus pour la période 2007-2013, lesquels s'adressent aux États partenaires méditerranéens dans le cadre de la Politique européenne de voisinage.

Après avoir eu des consultations avec des organisations de jeunesse, et notamment des organisations égyptiennes et jordaniennes, le CESE recommande que des mesures soient prises dans quatre grands domaines prioritaires:

L'emploi des jeunes

L'enseignement, la formation professionnelle et les activités culturelles

Le dialogue interculturel

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sens préconisé par la feuille de route de la Commission européenne.

3. Les programmes en cours

3.1 Dans le cadre de ses efforts visant à aider les PPM selon les conditions prévues par l'Accord de Barcelone de 1995, l'UE a lancé un certain nombre de programmes, dont certains étaient directement destinés à Jeunesse Euromed. L'on en trouvera ci-dessous une courte description et une brève évaluation.

3.2 Le programme Jeunesse Euromed a été créé en 1998 avec un budget annuel moyen de quelque 3,6 millions d'euros et a été renouvelé deux fois, le programme en cours devant s'achever à la fin de 2006. Ce programme vise à:

- faciliter l'intégration des jeunes dans la vie sociale et professionnelle;
- contribuer à stimuler le processus démocratique de la société civile dans les pays partenaires méditerranéens;
- améliorer la compréhension mutuelle entre les jeunes sur le pourtour du bassin méditerranéen, sur base et dans le contexte d'une volonté de respect mutuel, de tolérance et de dialogue entre les différentes cultures;
- rehausser l'importance des organisations de jeunesse;
- développer la citoyenneté active chez les jeunes (en particulier, les jeunes femmes); et
- favoriser l'échange d'informations, d'expérience et de compétence entre les intervenants du domaine de la jeunesse.

Des milliers de jeunes ont bénéficié de ce programme, en créant et en gérant des centaines de petits projets, ainsi qu'en y participant; ces projets ont pris la forme, par exemple, d'échanges, de travail volontaire dans un autre pays, de séminaires, de visites d'étude, de cours de formation, de partage d'informations; ils ont aussi pris la forme d'observation au poste de travail. Si l'on en juge par les résultats positifs et encourageants constatés dans plusieurs cas, ce programme représente un degré de réussite raisonnable¹.

3.3 Le but de la Plate-forme euroméditerranéenne de la jeunesse est de faciliter la mise en réseau entre les organisations de jeunesse et tous les intervenants du secteur de la jeunesse en Europe et dans les pays partenaires méditerranéens. Environ 4.500 organisations y ont adhéré depuis sa création en 2003, ce qui représente l'un des répertoires existants les plus complets d'intervenants du secteur de la jeunesse pour cette région.

Cette plate-forme a permis la mise au point d'outils tels que l'outil de recherche de partenaires ("Partner Search facility") pour les projets s'adressant à la jeunesse; une revue publiée en trois langues; un [FORUM](#) en ligne pour les discussions thématiques, l'élaboration et le suivi de projets; des moyens de recherche concernant la situation des jeunes dans chaque pays; l'organisation d'une série de réunions destinées à permettre une plus grande participation des pays les moins présents dans la coopération Euromed en matière de jeunesse; un outil de "compensation"; et des aides au Programme Euromed jeunesse.

¹

Un passage en revue de ce programme est disponible à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/youth/priorities/euromed_en.html.

La Plate-forme de la jeunesse a aussi facilité la création de réseaux euroméditerranéens de groupes de jeunesse poursuivant des objectifs complémentaires. Le plus perfectionné de ces réseaux, qui concerne les jeunes et l'emploi, rassemble les jeunes ayant des activités syndicales dans les différents pays.

Un autre réseau a été mis en place pour les jeunes ayant des activités au sein de partis politiques de toutes tendances dans la région. À long terme, ce réseau peut avoir des effets significatifs, étant donné qu'il rassemble à un âge précoce quelques-unes des personnes les plus susceptibles d'exercer à l'avenir des responsabilités dans la région Euromed.

Parmi les autres réseaux qui se trouvent à des stades différents de développement, il faut citer notamment un réseau pour les agents qui, dans les collectivités locales, s'occupent de questions de jeunesse, un réseau pour les agents qui traitent des dossiers relatifs aux minorités sociales, un réseau pour les agents qui traitent des dossiers relatifs au problème du trafic de personnes jeunes, un réseau Euromed pour les jeunes entrepreneurs, un pour ceux qui s'occupent de questions liées à l'égalité des femmes et des hommes, et un Forum Euromed d'étudiants pour les syndicats d'étudiants de la région.

En 2005, la plate-forme de la jeunesse euroméditerranéenne s'est vu décerner le Grand Prix Newropeans pour sa contribution en faveur de la démocratie.

3.4 **Erasmus Mundus** est un programme de coopération et de mobilité dans le domaine de l'enseignement supérieur au niveau du troisième cycle, qui dispose d'un budget de 203 millions d'euros pour la période 2004-2008. Il vise à:

- améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et à promouvoir la compréhension interculturelle par la coopération entre l'Europe et le reste du monde;
- permettre à des étudiants et à des universitaires invités provenant du monde entier de réaliser des travaux de troisième cycle dans des universités européennes²; et
- encourager la mobilité d'étudiants et d'universitaires européens vers des pays tiers, notamment ceux de la Méditerranée;
- à apporter un soutien à environ 100 cours de maîtrise de la plus haute qualité universitaire, octroyer des bourses à environ 5.000 étudiants licenciés des pays partenaires pour leur permettre de suivre ces cours de maîtrise, et à plus de 4.000 étudiants licenciés de l'UE pour leur permettre d'étudier dans les pays partenaires;

2

Participants sélectionnés dans la région:

Année universitaire 2004-2005

Étudiants: Israël 2, Jordanie 2, Maroc 2, Turquie* 2, Libye 1

Universitaires: Algérie 1, Israël 1

Année universitaire 2005-2006

Étudiants: Algérie 3, Égypte 3, Israël 6, Jordanie 5, Liban 3, Maroc 3, Palestine 3, Syrie 3, Tunisie 1

Universitaires: Algérie 1, Israël 2, Jordanie 1, Syrie 1

* Les étudiants turcs ont été considérés comme éligibles au premier tour, mais non aux tours suivants, la Turquie ayant obtenu le statut officiel de pays candidat.

- proposer des bourses d'enseignement et de recherche en Europe à plus de 1.000 universitaires venant de pays partenaires et à un nombre comparable d'universitaires ayant des activités en cours dans l'UE;
- soutenir environ 100 partenariats entre des cours de maîtrise Erasmus Mundus et des établissements d'enseignement supérieur dans les pays partenaires.

3.5 **Tempus**³ permet à des universités des États membres de l'UE de coopérer avec celles de la Méditerranée (ainsi qu'avec celles des Balkans occidentaux, d'Europe orientale et d'Asie centrale) pour des projets de modernisation de l'enseignement supérieur. Créé en 1990, il a été renouvelé trois fois, et l'actuel Tempus III couvre la période 2000-2006. Les projets de Tempus se répartissent en trois catégories:

- projets européens communs (Joint European Projects), recouvre des projets mis en oeuvre par des intervenants de l'enseignement supérieur et destinés à aider le secteur de l'enseignement supérieur à propager la connaissance en dehors des institutions universitaires;
- projets structurels et complémentaires (Structural and Complementary Measures ou SCM) sont des interventions à court terme conçues pour appuyer des réformes nationales de l'enseignement supérieur et le développement de cadres stratégiques. Ces projets permettent de traiter des problèmes tels que l'assurance de la qualité, les systèmes d'accréditation et les bonnes pratiques de gestion universitaire;
- les bourses de mobilité individuelle aident le personnel des pays partenaires participants à recevoir des formations et à assister à des conférences à l'étranger, et elles aident aussi des enseignants européens à donner des cours de formation dans les pays partenaires, dans le contexte des objectifs de Tempus.

3.6 **La fondation euroméditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures** a été créée par les 35 gouvernements Euromed en 2005. Son objectif principal est de rapprocher les uns des autres des personnes et des organisations des deux rives de la Méditerranée et d'aider à combler le fossé qui les sépare. Prenant la jeunesse comme principal groupe cible, cette fondation se donne pour priorité la promotion de la tolérance en favorisant les échanges entre les membres des différentes sociétés civiles. Fonctionnant sous forme de grand réseau de 35 réseaux nationaux, la fondation possède un grand potentiel de soutien d'initiatives et d'échanges dans le domaine culturel. La Fondation dispose d'un budget de 10 millions d'euros. Dans sa première année de fonctionnement, la Fondation a déjà pris diverses initiatives pour rassembler les jeunes.

Il importe que des possibilités soient offertes à un public aussi large que possible.

3.7 **L'académie méditerranéenne d'études diplomatiques (MEDAC)** offre des diplômes avancés en diplomatie, en privilégiant les questions méditerranéennes. Elle bénéficie d'une aide financière de la Ligue arabe et met plus que jamais l'accent sur la dimension

³ [Programme de mobilité transeuropéenne pour les études universitaires](#). Il a été rendu accessible aux partenaires méditerranéens en 2002.

euroméditerranéenne en construisant des passerelles entre l'Europe, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. Deux fois par an, elle offre une formation à de jeunes diplomates de la région.

3.8 **La Facilité euroméditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP)** a été créée en 2002 pour faciliter le financement de projets de grande ampleur dans la région. Bien que les jeunes n'en soient pas directement les bénéficiaires désignés, ils ont certainement beaucoup à y gagner, comme le reste de la population, sous la forme de meilleures infrastructures, d'une qualité accrue de l'environnement, de création d'emplois, et d'une plus grande facilité d'accès au marché.

4. **L'accord de Barcelone et la Politique européenne de voisinage (PEV)**

4.1 La politique européenne de voisinage (PEV) est un élément central de la politique dans le domaine des relations extérieures de l'UE. Elle a pour objet de permettre de passer de la coopération avec des partenaires à l'intégration avec des voisins, et s'appuie sur des accords et des partenariats existants. Cette politique ne se limite pas au domaine des relations extérieures, mais constitue une priorité globale pour la Commission européenne. Tous les pays méditerranéens actuellement engagés dans le processus de Barcelone y participent, ainsi que la Libye et plusieurs autres pays situés à l'est de l'Europe. Les États de la Méditerranée craignent que l'UE n'ait écarté en chemin l'esprit de l'accord de Barcelone dans le processus, en particulier pour ce qui concerne l'aspect régional.

4.2 La PEV fonctionne sur base de plans d'action, qui sont des partenariats de réforme négociés avec chaque pays. Une année après le lancement de la PEV, des accords avec cinq PPM (Israël, la Jordanie, le Maroc, l'Autorité palestinienne et la Tunisie) ont déjà été officiellement adoptés et sont en cours de mise en oeuvre conformément à des priorités établies et avec des échéances claires. Les plans d'action de l'Égypte et du Liban sont en préparation.

4.3 Certains pays méditerranéens voient dans la PEV un moyen d'accélérer leurs propres programmes de réforme, et des pays tels que la Jordanie ont établi un lien avec leur propre programme national. Les partenaires ont attribué à la dimension humaine et à la dimension culturelle des degrés de priorités élevés. Ces dimensions recouvrent les contacts interpersonnels, la coopération transfrontalière, les réformes de l'enseignement, les échanges universitaires, les bourses, et les problèmes sanitaires.

4.4 La PEV renforce et élargit le champ d'application du dialogue politique avec un certain nombre de pays méditerranéens, et comporte notamment, pour la première fois, la création de sous-comités au sein desquels il est possible de débattre pour la première fois de façon régulière de questions telles que la démocratie, les droits de l'homme et la gouvernance. À cet égard Le CESE note que la PEV n'a pas fixé aux gouvernements des PPM de condition les obligeant à associer les partenaires sociaux et la société civile en général au processus de consultation qui précède la négociation des Programmes d'action nationaux.

4.5 En ce qui concerne le champ d'application de la coopération dans le cadre de la PEV, le CESE constate avec satisfaction que cette coopération permet à coup sûr de soutenir un plus large éventail d'activités qu'il n'est possible de le faire dans le cadre de MEDA et TACIS, qui sont les instruments financiers existants. La Commission européenne examine également les possibilités d'ouverture progressive de certains programmes communautaires favorisant les liens culturels, éducatifs, environnementaux, techniques et scientifiques. Des préparatifs sont en cours pour renforcer la coopération dans le domaine de l'éducation et pour étendre aux partenaires de la PEV le bénéfice des jumelages et de l'assistance technique TAIEX⁴.

5. Observations générales

5.1 Programmes:

Tous les programmes et initiatives projetés pour cette période sont sujets aux négociations budgétaires qui se sont achevées récemment. Deux programmes dont on peut attendre de grands bénéfices pour les jeunes sont Jeunesse en action et Tempus plus. Ces projets se sont concrétisés suite à différentes évaluations et consultations relatives aux programmes actuels. Il faut préciser que d'une manière générale, ils se fondent sur les résultats d'initiatives précédentes, tout en s'appliquant sérieusement à corriger les faiblesses de ces initiatives.

5.1.1 Programme Jeunesse en action

Quarante-deux millions d'euros sont en cours d'attribution pour la zone de la PEV dans le cadre de ce système, à partir d'une estimation de 1.400 projets supposant la participation directe de 60.000 jeunes et animateurs de jeunesse. Des aides supplémentaires pourraient être octroyées au titre du volontariat dans d'autres pays.

5.1.2 Programme Tempus plus

Le nouveau programme TEMPUS PLUS s'appuiera sur la réussite de la démarche Tempus, en étendant son champ d'application à l'ensemble du domaine de l'apprentissage tout au long de la vie: établissements scolaires, enseignement et formation professionnels, enseignement des adultes et enseignement supérieur. Les objectifs de ce programme sont de stimuler le développement des ressources humaines et du capital humain, et de promouvoir notamment la réforme et le développement des systèmes d'apprentissage tout au long de la vie dans la zone de la PEV; il s'agit aussi d'améliorer la qualité et la capacité des établissements et des organisations exerçant leurs activités dans le domaine de l'apprentissage tout au long de la

4

TAIEX (Technical Assistance Information Exchange Office) fournit de l'assistance technique sur des sujets précis et sur la création des infrastructures administratives nécessaires. Ses activités comprennent des missions spécialisées dans les pays utilisateurs, des visites d'information d'experts de ces pays, des ateliers pour aider à résoudre les questions les plus importantes, la formation d'administrateurs et d'inspecteurs, la surveillance et l'analyse de progression de travaux. Les questions traitées concernent notamment les douanes, la TVA, les marchés publics, l'énergie, la protection de l'environnement, la politique agricole, le développement rural, les contrôles vétérinaires, les contrôles phytosanitaires, le marché intérieur, la lutte contre la criminalité organisée, et les transports. TAIEX n'offre pas de services aux personnes privées, ni aux sociétés à titre individuel.

vie. Ce programme s'est donné pour objectif de soutenir la mobilité d'au moins 100.000 personnes dans un délai de sept ans.

5.2 *Plan d'action nationaux (PAN) de la Politique européenne de voisinage*

Le CESE prend note avec satisfaction de l'accent qui est mis sur les questions de jeunesse dans les Plans d'action nationaux bilatéraux établis entre l'UE et Israël, l'Autorité palestinienne, la Tunisie, le Maroc et la Jordanie. Il existe un désir commun d'une part, de coopérer à tous les niveaux de l'éducation, notamment en ce qui concerne la reconnaissance et l'accréditation mutuelles des systèmes d'éducation, en vue de promouvoir les études sur l'Europe et sur Euromed, et d'autre part, de coopérer en matière d'éducation non formelle et de formation professionnelle pour les jeunes. Une initiative proposée consisterait à créer des observatoires de l'emploi dans les universités, de manière à adapter l'éducation aux besoins des marchés du travail et à promouvoir la mobilité. Il existe une volonté de prendre de nouvelles mesures pour promouvoir et renforcer les programmes et les échanges concernant la jeunesse, et notamment le dialogue interculturel. Un seul plan d'action fait état d'une coopération dans le cadre de programmes destinés à améliorer la sensibilisation aux dangers des drogues et des narcotiques. L'on a aussi constaté, avec regret, que la coopération dans le domaine des activités sportives pour les jeunes ne figure que dans deux des cinq PAN. Le CESE observe également qu'aucun des PAN définitifs ne met l'accent sur des programmes d'études concernant l'histoire et la culture méditerranéennes. D'une manière générale, l'on note que rien n'indique, dans les PAN, que les PPM aient donné satisfaction à l'UE en matière de concertations générales avec les organisations de jeunes et les organisations de femmes sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes qui concernent la jeunesse.

5.3 *Nécessité d'une visibilité accrue*

Malgré les possibilités qui existent déjà et celles qui sont en cours de création, la coopération euroméditerranéenne en général souffre d'un manque chronique de visibilité pour ce qui est des pays Euromed en général, et des bénéficiaires potentiels en particulier. Par principe, il existe pour tous les projets financés par l'UE un point central/un coordonnateur national qui a pour fonction principale de diffuser de l'information sur les programmes et de leur donner de la publicité, et le budget prévu pour cela n'est pas négligeable. Un certain nombre de problèmes sous-jacents se posent et se perpétuent, bien qu'ils demandent d'urgence des solutions: il s'agit, par exemple, de la question des visas pour les personnes qui bénéficient de mesures de programmes communautaires destinés à la jeunesse. Les autorités exigent une garantie bancaire avant de délivrer un visa et créent, de ce fait, une discrimination entre les personnes qui ont les moyens de payer et celles qui ne les ont pas.

- 5.4 *Faciliter les échanges dans le domaine de l'entreprise, ainsi que la coopération, pour les jeunes entrepreneurs*⁵. Il conviendrait que se crée un meilleur environnement d'entreprise pour attirer davantage d'investissements directs étrangers dans l'industrie et les services, investissements provenant d'entrepreneurs européens, et pour encourager les entreprises communes. Les principaux domaines de réforme sont la garantie des investissements et les accords de double imposition, un système bancaire fiable fonctionnant conformément aux normes internationales, et des aménagements de la législation pour donner au système juridictionnel une position solide qui garantisse la justice pour tous. Entre-temps, il conviendrait que les autorités des PPM elles-mêmes instituent des régimes expressément destinés aux jeunes entrepreneurs.
- 5.5 *Initiatives et échanges dans les domaines de l'enseignement et de la culture*⁶. Le mandat de la fondation Anna Lindh offre de grandes possibilités de promotion des activités interculturelles. Il est très important de pouvoir atteindre le plus grand nombre possible de jeunes. Il y a lieu de constater que les programmes d'études scolaires n'ont pas encore été expressément envisagés comme instruments permettant de favoriser une plus grande compréhension des différentes cultures et des différentes religions et de promouvoir une coexistence et une collaboration pacifiques. Il conviendrait d'intégrer la dimension Euromed dans les enseignements concernant la géographie, l'histoire, l'instruction civique et la culture. Les universités européennes pourraient offrir davantage de places aux étudiants provenant des PPM, sur base de réciprocité avec les universités de la région, en plus des possibilités prévues par le nouveau programme Tempus Plus. Il y a lieu de constater que des progrès plus significatifs seraient souhaitables dans le domaine de l'élaboration de normes de connaissances et dans celui de la reconnaissance des qualifications. Des mécanismes Euromed communs créés dans ce but pourraient contribuer à promouvoir d'une part, la compréhension des différences culturelles qui ont des conséquences pour le système éducatif, et d'autre part, l'élaboration de programmes d'études et la conformité à des normes de qualifications qui soient mutuellement acceptables dans les établissements scientifiques et techniques et dans les universités.

⁵ Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Mise en œuvre du Programme communautaire de Lisbonne: Stimuler l'esprit d'entreprise par l'enseignement et l'apprentissage - SOC/242 - CESE 971/2006.

Avis du CESE sur la "Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Plan d'action: l'agenda européen de la politique de l'esprit d'entreprise" (M. Ben Butters, rapporteur) - JO C74 du 23.3.2005, p. 1.

Avis du CESE sur le "Livre vert - L'esprit d'entreprise en Europe" (M. Ben Butters, rapporteur) - JO C10 du 14.1.2004, p. 58.

⁶ "Livre blanc: Politique de la jeunesse" (Mme Hassett-van Turnhout, rapporteuse) - JO C116 du 20.4.2001, p. 84.

"Livre blanc de la Commission européenne: Un nouvel élan pour la jeunesse européenne" (Mme Hassett-van Turnhout, rapporteuse) - JO C149 du 21.6.2002, p. 84.

"Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant l'Année européenne de l'éducation par le sport 2004" (M. Koryfidis, rapporteur) - JO C149 du 21.6.2002, p. 17.

"Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant un programme d'action communautaire pour la promotion des organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la jeunesse" (Mme Hassett-van Turnhout, rapporteuse) - JO C10 du 14.1.2004, p. 18.

SOC/174 "Relations entre générations" (M. Bloch-Lainé, rapporteur) - JO C157 du 28.6.2005, p. 150.

SOC/177 "Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant le programme "Jeunesse en action" pour la période 2007-2013" (M. Rodríguez García-Caro, rapporteur) - JO C234 du 22.9.2005, p. 46.

5.6 *Formation de jeunes citoyens de la Méditerranée.* Les gouvernements des PPM et des États membres de l'UE qui bordent la Méditerranée devraient encourager les jeunes citoyens à être fiers de leur patrimoine méditerranéen et à avoir la détermination de faire de la région un espace de paix, de stabilité et de prospérité en cultivant un esprit de tolérance et de solidarité vis-à-vis de tous les peuples des pays avoisinants. Il conviendrait d'encourager les jeunes à assumer leurs responsabilités et leurs devoirs de citoyens de la Méditerranée. En participant à des programmes et à des activités appropriés, ils devraient être fiers de se reconnaître comme des personnes qui partagent de nombreuses valeurs communes et sont déterminées à oeuvrer pour un avenir commun. Il conviendrait de les encourager à apprécier leur patrimoine culturel et leur environnement, et à se mobiliser sans relâche pour la justice et pour le développement durable dans leurs pays respectifs. Ils devraient débattre de questions concernant la discrimination entre les femmes et les hommes, la discrimination contre les personnes handicapées et contre les minorités ethniques et religieuses, et trouver des solutions fondées sur la justice et sur la solidarité.

5.7 *Initiatives pour la jeunesse sur le marché du travail*

Il conviendrait que dans la zone Euromed, le système éducatif soit mis en relation avec les besoins du marché du travail, et ce par le moyen d'une collaboration entre le système éducatif de chaque PPM, d'une part, et le secteur commercial et industriel, d'autre part. L'on devrait veiller en priorité à faire en sorte que l'éducation des jeunes et leur formation professionnelle ne soient pas interrompues par une entrée prématurée de personnes mineures d'âge scolaire sur le marché du travail. En laissant se produire un tel phénomène, l'on risque de mettre gravement en péril la formation des jeunes et de restreindre les possibilités qui leur seraient offertes de trouver un emploi et de faire progresser leur carrière. L'on observe aussi que les jeunes représentent la majorité de la population dans plusieurs PPM et que le nombre de jeunes chômeurs est très élevé. Il faut déployer des efforts plus importants pour maintenir les jeunes dans le système éducatif et dans celui de la formation professionnelle. L'expérience vécue récemment par les États membres de l'UE, tout particulièrement en matière d'initiatives d'apprentissage tout au long de la vie et de définition des compétences essentielles, pourrait peut-être constituer une bonne base de discussion et d'adaptation pour les PPM.

5.8 *L'influence des organes d'information (médias) sur la jeunesse*

Les organes d'information jouent un rôle important dans la manière dont les jeunes constituent leur identité. Ils influent sur le mode de vie et le comportement, et ils stimulent l'imagination. À coup sûr, il est possible de les utiliser pour le bien de la jeunesse, par exemple en envoyant des signaux positifs, en appelant les jeunes à participer et en permettant aux jeunes de débattre de leurs aspirations et de leurs problèmes par rapport à leur vie quotidienne, à l'éducation et aux possibilités d'emploi.

5.9 *S'attaquer à la délinquance juvénile*

La manière la plus efficace et la moins coûteuse de lutter contre les comportements criminels est d'attaquer le problème à la racine et d'insister sur la prévention. L'État consacre des ressources considérables à ses efforts de lutte contre les conséquences de la criminalité, et notamment aux enquêtes, aux poursuites et à des programmes de détention ou de redressement destinés à réhabiliter les personnes qui enfreignent la loi. Il est plus raisonnable de s'attaquer aux causes de la criminalité à la source et de prévenir ou de circonscire les problèmes avant qu'ils ne prennent des proportions incontrôlables. La participation de la société civile à la prévention et à la réduction des conséquences néfastes de la criminalité est d'une importance vitale. L'on n'accorde pas beaucoup d'attention aux victimes de la criminalité, bien qu'il soit notoire que celle-ci entraîne des conséquences psychologiques, financières et parfois physiques de grande ampleur et de longue durée pour ceux sur qui elle s'abat. Lorsque la société s'attaque aux conséquences plutôt qu'aux causes des problèmes sociaux, cela se révèle toujours extrêmement coûteux, compliqué et moins efficace.

5.10 *Lutte contre la criminalité et la violence à l'échelle mondiale*

La même démarche que celle qui est évoquée au paragraphe précédent à propos de la lutte contre la délinquance juvénile devrait s'appliquer à la criminalité mondiale et transfrontalière. Les jeunes sont affectés par les organisations criminelles internationales, à la fois comme auteurs et comme victimes d'activités criminelles, qui sont le trafic de substances illicites et le trafic de personnes, ainsi que le terrorisme. À la suite d'événements récents, un certain nombre d'initiatives internationales ont été prises dans le domaine de la prévention. D'une façon générale, ces actions privilégient la réduction maximum des conséquences des activités terroristes organisées, du trafic d'êtres humains et de la prolifération de substances illicites. Ce qui manque encore dans la coopération Euromed est une évolution de la perspective concentrée sur la prévention des actes criminels pour permettre de passer à une intensification des efforts visant à créer les conditions propres à dissuader les jeunes d'avoir partie liée avec la criminalité. Il conviendrait que la coopération entre les autorités des États membres de l'UE et les PPM, avec l'aide de la société civile organisée, privilégie le partage d'informations, de résultats, de bonnes pratiques et de documentation en vue de réduire le nombre de jeunes qui se laissent recruter et qui donnent leur appui et leur soutien à des bandes internationales de criminels et de terroristes. En obtenant des résultats positifs à cet égard, l'UE et les PPM économiseront des ressources massives qui pourraient être affectées à d'autres usages, en plus du bénéfice qu'il y aurait à contribuer à améliorer la sécurité et la qualité de la vie dans la zone Euromed.

5.11 *Amicales de jeunesse et accords de jumelage entre ONG de jeunesse*

Il conviendrait d'encourager les amicales de jeunesse et le jumelage des ONG de jeunesse dans les petites villes et villages des PPM et leurs homologues d'Europe, en vue de diffuser de part et d'autre l'esprit de compréhension, de tolérance, de collaboration, et d'appréciation des cultures. De telles activités sont possibles dans le cadre des programmes de la Fondation Anna Lindh. Il conviendrait, en vertu d'un tel régime, d'encourager et de faciliter aussi

d'autres échanges de travail volontaire entre l'UE et les PPM, et notamment les échanges liés à l'art et à la culture, tels que ceux qui ont trait à la réhabilitation du patrimoine culturel.

5.12 *Encouragement des activités sportives*

Il faut davantage d'activités sportives et d'équipements sportifs pour la jeunesse. Les activités sportives contribuent à former le caractère des jeunes, incitent à un mode de vie sain, et aident à lutter contre la drogue et la délinquance et la criminalité juvéniles. Il existe déjà des activités sportives officialisées au niveau international entre pays méditerranéens, telles que les Jeux méditerranéens. Toutefois, l'on pourrait agir davantage au niveau local et régional pour rendre possible une participation plus large à des activités sportives. Il conviendrait d'encourager les organisations sportives qui existent dans les PPM, telles que le Comité national olympique et les organisations de jeunesse, à coopérer avec les administrations compétentes de la jeunesse et des sports pour fournir des équipements sportifs et pour organiser et encourager la participation à des activités sportives. Il n'y aura pas de problème à obtenir l'assistance technique des organisations homologues de l'UE, à condition que l'on dispose de possibilités de financement de même nature que celles dont on dispose pour les activités interculturelles. Les PPM eux-mêmes devraient consacrer une partie de leur budget à ces activités.

Bruxelles, le 5 septembre 2006.

La Présidente
de la section "Relations extérieures"

Le rapporteur
de la section "Relations extérieures"

Mme Ann DAVISON

M. Edwin CALLEJA

Le Secrétaire général
du Comité économique et social européen

M. Patrick VENTURINI
